

1494 951

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un peuple - Un but - Une foi

RAPPORT D'EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION DE

BEIJING + 10

SOMMAIRE

PREFACE

INTRODUCTION

Composante « Droits fondamentaux et droits acquis des femmes et de la petite fille et accès des femmes à la prise de décision »

- Résultats obtenus
- Contraintes
- Défis et priorités
- Perspectives et recommandations

Composante « Promotion économique des femmes et lutte contre la pauvreté »

- Résultats obtenus
- Contraintes
- Défis et priorités
- Perspectives et recommandations

Composante « Education, formation des femmes et scolarisation des filles »

- Résultats obtenus
- Contraintes
- Défis et priorités
- Perspectives et recommandations

Composante « Santé des femmes et des petites filles y compris la santé de la reproduction, la santé sexuelle et la planification familiale »

- Résultats obtenus
- Contraintes
- Défis et priorités
- Perspectives et recommandations

Composante « Mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes »

- Résultats obtenus
- Contraintes
- Défis et priorités
- Perspectives et recommandations

INTRODUCTION

Les femmes représentent 52% de la population du Sénégal. Selon l'enquête sur les ménages, elles jouent un rôle important dans l'économie nationale. Elles représentent 39% de la population active au niveau national. Elles supportent 90% des charges domestiques et effectuent 85% des travaux agricoles.

Les femmes assurent une grande partie de la production agroalimentaire participant ainsi à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire.

De leur poids démographique important, les pouvoirs publics ont décidé d'être en phase avec les dispositions internationales en prenant les mesures nécessaires au plan législatif et réglementaire, économique, politique et social afin de mettre en place des mécanismes institutionnels de promotion de la femme.

Le Sénégal a ratifié toutes les conventions sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et a également adopté des textes de lois pénalisant les violences faites aux femmes.

La mise en œuvre des recommandations des conférences du Caire et de Beijing par l'élaboration et l'exécution du Plan d'Action National de la Femme (1997-2001) a permis des avancées significatives dans les cinq domaines prioritaires relatifs à la promotion économique, à l'éducation et à la formation, à la santé reproductive, à la promotion des droits de la femme et de la petite fille et au renforcement institutionnel des mécanismes de promotion de la femme.

En se basant sur les résultats du rapport de l'évaluation finale du Plan d'Action National de la femme (PANAF) et ceux du rapport de 1994-2001 de la C.E.D.E.F, nous avons essayer de faire un bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'Action de Beijing.

Ce bilan s'articule autour des cinq (05) composante du PANAF et traite des résultats obtenus, des contraintes rencontrées, des défis et priorités actuelles et, enfin, des perspectives et recommandations.

L'appréciation des résultats est faite en tenant compte des objectifs spécifiques et des résultats fixés dans chaque composante. Elle tient également compte des acquis obtenus au delà des périodes de référence des rapports sus indiqués à chaque fois que cela a été possible.

1. Composante : Promotion des droits fondamentaux des femmes et de la petite fille et accès des femmes à la prise de décision

1.1 Les Résultats obtenus

Au Sénégal, les autorités politiques ont depuis l'accession à la souveraineté internationale mis en place une politique visant la promotion de la femme. Cette politique s'est articulée autour de l'égalité de droits pour tous.

Le Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, chargé de la promotion féminine institué à cet effet a servi de levier pour impulser les changements attendus dans le domaine de la promotion de la femme. Son action s'est inscrite dans le cadre des stratégies définies tout au long de la Décennie des Nations Unies pour la Femme à Mexico (1975), à Copenhague (1980), à Nairobi (1985) et enfin à Beijing (1995). Pour relever ce défi et s'inscrire dans le cadre de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (1979), le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale a axé ses mesures de renforcement de la position de la femme au niveau des points suivants :

Existence d'un programme genre

Les objectifs du programme sont :

- Promouvoir l'intégration de l'approche GED dans les plans, politiques et programmes de développement du pays.
- Elaborer un programme GED qui soit un cadre consensuel d'orientation des interventions sur les questions de GED.

L'existence d'un tel programme va permettre d'informer, de faire prendre conscience et de lever toutes les disparités et discriminations entre les sexes. Ce qui génère un environnement social, juridique et économique favorable à la réalisation des domaines prioritaires retenus :

- la lutte contre la pauvreté ;
- L'accroissement du taux de scolarisation des filles et du relèvement de leur niveau d'éducation ;
- La valorisation du statut de la femme dans la société et le renforcement de leur participation dans la vie publique ;
- L'amélioration de l'état de santé des femmes, des adolescents et des petites filles ;
- Le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes.

Le programme a pu faire des réalisations suivantes :

- Sensibiliser les hautes autorités sur le genre ;
- Faire une étude sur le genre au sein des structures de l'Etat, les ONG, les syndicats partenaires ;
- Formuler des stratégies sectorielles sensibles au genre,
- Elaborer des argumentaires religieux musulman et chrétien traduits en arabe, wolafal, anglais et français ;
- Elaborer des supports d'IEC (boite à images etc) ;
- Réaliser des cassettes audio sur ses argumentaires.

Ces réalisations très approuvées et dont l'utilisation récente donne des indices favorables face à l'acceptation et l'engagement des hommes.

Abrogation des lois discriminatoires dans la législation sénégalaise et adoption de nouvelles lois en faveur des droits des femmes

Il est fait référence à l'application effective de la convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDAW) au Sénégal dans les dispositions de la constitution , du statut de la fonction publique et des différents codes en vigueur : code de la famille, code du travail, code de la sécurité sociale, code foncier, code général des Impôts, code de la Nationalité et code de l'Environnement.

La volonté politique d'assurer l'application effective de la CEDAW a été réaffirmée par la promulgation de la loi du 10 janvier 2000 autorisant le président de la république du Sénégal à ratifier le protocole facultatif à la CEDAW. Ledit protocole a été ratifié par le Sénégal en mai 2001.

Relativement aux dispositions discriminatoires contenues dans le code de la famille (articles 152, 153, 277, 279 et 309) avait retenu :

- L'abrogation de la « notion de chef de famille appartenant exclusivement aux maris » pour la substituer à « l'administration commune du ménage, choix consensuel de la résidence conjugale, partage des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes, droits aux femmes travailleuses de faire bénéficier leur ayant droit des avantages accordés par la loi, etc. »
- L'abrogation de la notion de « puissance paternelle » et son remplacement par celle d' « autorité parentale conjointe » dans l'administration des enfants.
- La suppression des articles 384 et suivants du code de la famille réglementant le régime dotal.
- La prise en compte du travail domestique de la femme comme contribution à l'actif du ménage avec une indemnité compensatrice en cas de divorce.
- L'application du droit commun des successions pour assurer aux filles et aux veuves l'égalité des droits.
- A ce jour, aucun projet de loi concernant les modifications des textes proposées, citées précédemment, n'a été élaboré malgré les efforts déployés par le Ministère en charge de la promotion de la Femme, les ONG et associations.
- *Sur la sécurité sociale*, le PANAF, avait également prévu la modification des textes pour assurer l'égalité des sexes pour l'obtention de la pension d'invalidité, de survivance et de vieillesse. Des actions de lobbying ont été menées par les ONG et associations, mais à ce jour, aucune loi n'est votée.
- *sur l'effectivité de l'égalité des sexes dans l'attribution des terres* par des dispositions spéciales, il faut préciser que la loi sur le domaine national ne recèle pas de discrimination. Elle attribue la terre à qui peut la mettre en valeur. cependant, la réalité socioculturelle continue dans les faits de consacrer le privilège de la masculinité dans l'accès à la terre. C'est pourquoi, la constitution de janvier 2001 en son article 13 a cherché à renforcer les droits des femmes.
- ✍ *En matière fiscale*, le PANAF avait également prescrit l'adoption de mesures législatives et réglementaires assurant l'égalité des hommes et des femmes dans ce domaine
- *Au niveau du Code du travail*, il était attendu la ratification par le Sénégal de la convention 140 relatives au congé – éducation payée.

Les révisions attendues au niveau des différents textes devaient être réalisées par une commission de relecture des textes discriminatoires à l'égard des femmes et des petites filles.

Le Centre d'Etudes Canadien pour le Développement International (CECI), à travers le PDPF, a développé des instruments de renforcement des capacités des organisations de la société civile pour une meilleure prise en compte de la dimension genre dans leur stratégie.

A Dakar, les organisations de femmes qui s'investissent dans la promotion des droits ont initié des études, séminaires, des ateliers et des émissions en vue de la promotion des droits des femmes, de sensibiliser par des campagnes d'information et mobiliser les pour la promotion du cadre législatif. Ces organisations ont eu à dérouler des programmes de plaidoyer auprès des décideurs (Etat, collectivités locales etc.). Pour l'exemple le réseau Siggil Jigéen avec ses 18 structures s'est fortement remarqué.

L'ONG APROFES à Kaolack, CIJ/RADI, le Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes ont mis en place des centres juridiques et formé de nombreux para juristes. L'UDEN ainsi que l'Association des Juristes Sénégalaises ont également animé de manière régulière des émissions radiodiffusées sur l'ensemble du territoire national.

La radio Manoré FM et les autres radios communautaires ont été des relais importants pour la transmission des messages

En sus des séminaires tenus, les associations et ONG comme la RADDHO, l'UDEN et la FEDDAF/WILDAF, le CLVF, FAFS ont développé et diffusé divers supports et dépliants sur les droits des femmes et organisé des formations en genre pour améliorer la connaissance par les femmes de leurs droits.

Il a été constaté, qu'à partir des rapports régionaux, une diffusion assez correcte et large de l'information juridique, ce qui est à l'origine d'une bonne prise en compte des droits des femmes. Cependant, la disponibilité des informations en langues nationales devrait être améliorée et reste un facteur de réduction de l'impact des actions d'informations.

Les contraintes

Il faut noter aussi que l'égalité de droit de chance et de traitement entre hommes et femmes, demeurent tributaire des contraintes suivantes :

- La résistance des structures patriarcales

- La forte prégnance des pesanteurs socioculturelles ;
 - La persistance des pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la mère et de l'enfant ;
 - Le faible pouvoir de décision des femmes.
 - La méconnaissance par les hommes et les femmes des dispositions relatives aux droits de la femme.
 - La résistance aux changements des mentalités
 - La complexité des procédures juridiques
 - La sous représentation des femmes dans les sphères de prise de décision (exécutif, législatif, collectivités de base, organisation syndicale et patronale)
 - Le faible pouvoir économique des femmes.
 - L'existence de certaines dispositions législatives et réglementaires non conformes à la CEDAW ;
 - La rareté, voire l'inexistence d'études ou de recherches sur les droits de la femme ;
- L'absence d'organe de contrôle et d'alerte sur le respect des droits fondamentaux reconnus à la femme.

Défis et priorités

En dépit des résultats obtenus en matière de promotion des droits fondamentaux, il faudrait dans le futur:

- Assurer une présence plus importante des femmes dans les instances de décision et dans certains corps de métiers
- Harmoniser les textes nationaux avec les traités et conventions internationaux
- Promouvoir davantage la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets de développement

1.4 Perspectives et recommandations

Le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale a déjà étudié la création de l'Observatoire National des Droits de la Femme (ONDEF). L'observatoire est un organe indépendant qui va servir de cadre de concertation et d'action pour la promotion du statut de la femme.

Le Ministère a aussi finalisé le projet de la construction d'un centre national d'appui et de formation de la femme (CENAF) et de 49 CEDAF (centre départemental d'appui et de formation de la femme). La mise en place des Centres Nationaux d'Appui et de Formation de la femme (CENAF) procède du constat selon lequel les femmes ne bénéficient pas des

moyens requis pour renforcer leurs capacités et celles de leurs organisations, en vue d'être de véritables sources de création de richesses.

L'élaboration du 3^{ème} cadre de référence pour l'égalité et l'équité de genre dont la démarche méthodologique a été partagée avec les partenaires au développement est en voie d'exécution.

Enfin, le Sénégal s'attachera à l'application effective des engagements pris par le Sénégal à travers toutes les conférences internationales et à la ratification des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de la femme et de la Petite Enfance.

Entre autres recommandations, il faudrait :

- Le vote d'une loi sur la parité et les quotas
- La mise en œuvre pratique de la législation sur l'accès à la terre et au patrimoine bâti
- Prise de mesures étatiques pour l'harmonisation effective de la législation avec les conventions et traités et leur traduction en braille
- Le vote d'une loi pour l'accès des femmes handicapées à tous les programmes relatifs à la construction d'infrastructures publiques

2.COMPOSANTE PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

2.1 Résultats obtenus

➤ Renforcement des programmes d'allègement des tâches domestiques des femmes

En terme de renforcement des équipements d'allègements des travaux de la femme, le Ministère grâce à l'appui du gouvernement, a investi environ 1 Milliard 600 millions par an à l'allègement, mis à la disposition des femmes. En effet, deux programmes de développement en faveur de la promotion du statut de la femme, en l'occurrence, le Programme de Développement des Ressources Humaines / composante Femme (PDRH) financé par la Banque Mondiale et le Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF) financé par la Banque Mondiale Africaine de Développement et le Fonds Nordique de Développement, sont mis en œuvre en sus du programme d'équipements d'allègement des femmes du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.]

Ces programmes ont permis la mise en place de plusieurs équipements notamment: équipements de transformation des produits agricoles (moulins à mil, décortiqueuses à riz, batteuses, presses à huile et moulins à pâte d'arachide) ; équipements hydrauliques (groupes motopompes, fonçage, et réhabilitation de puits, adductions d'eau, forages, châteaux d'eau, bornes fontaines et installation d'électropompes) ; matériel d'appui aux activités génératrices de revenus (machines à coudre, charrettes et équipements / matériels de maraîchages).

Les ONG ont également permis la réalisation de ce programme.

A cela, s'ajoutent des infrastructures socio-éducatives notamment : les garderies communautaires (152) réalisées par le PAGPF et les Cases des Tout-petits construites en 2001 et des cases foyers (81), espaces socio-économiques pour les femmes, réalisées respectivement par le PDRH (30) et le PAGPF (51).

➤ Amélioration du niveau d'organisations des femmes

Durant la période, quatre catégories d'actions dont le but est d'accroître le niveau d'information voire d'organisation des femmes peuvent être relevées. Il s'agit d'activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC), de formation, de renforcement organisationnel et enfin de la production d'outils et de supports. Ces activités sont appuyées par les projets comme le PAGPF qui détient dans son programme un important volet « formation » par les partenaires au développement et les ONG. Les réseaux, les groupements de promotion féminine et les associations ont été les principaux bénéficiaires. Par ailleurs, plusieurs organisations ont été dotées d'ordinateurs de véhicules...

➤ Disponibilité de données et d'informations sur les femmes

Le programme de sensibilisation en genre mis en place en direction de divers acteurs parmi lesquels les membres du gouvernement, les directeurs de cabinet, les agents du ministère chargé de la promotion de la femme, les différents points focaux, les agents et membres des ONG semblent être le seul programme où les données sont disponibles.

L'importance contribution du PNUD sur la disponibilité de données chiffrées sur la situation socio-démographique, économique et politique relative aux femmes en 1999 peut aussi être relevée.

Des guides et répertoires sont aussi produits par différentes organisations avec l'appui des partenaires au développement (ACDI, la Fondation Frédéric Ebert avec l'ANAFSA, le projet Dimitra de la FAO).

➤ Amélioration des compétences en entrepreneuriat des femmes

Durant la période couverte par la plate forme de Beijing, plusieurs actions ont été développées en vue de relever les capacités et aptitudes des femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat. Ces actions réalisées avec l'appui de l'Etat, des projets et programmes de développement soutenus par les partenaires techniques et financiers, des associations, ONG et du secteur privé se présentent comme suit : des activités de formation dans les domaines d'intervention des femmes notamment au niveau des techniques de maraîchage et avicole, des techniques de transformation des produits halieutiques, maraîchers et laitiers, des techniques de construction de foyers améliorés, de la fabrication de briques, de savon local et pommade cosmétique, des techniques de teinture, tannage, recyclage des déchets plastiques et des techniques culinaires ; des activités de formation au niveau des outils et techniques de gestion : planification stratégique, marketing, élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation de projets, création et gestion d'entreprises, gestion de crédit, techniques de communication, leadership et gestion des conflits ; des activités d'alphabétisation prenant en compte l'apprentissage de la lecture, du calcul et de l'écriture mais aussi l'alphabétisation fonctionnelle liée aux activités développées par les femmes ; des voyages d'études en Afrique, en Amérique.

➤ Amélioration du niveau de revenu et de l'offre de crédit affectée aux femmes

Les réalisations enregistrées concernent des actions d'appui aux activités de femmes, relatives à la mise sur pied de fonds de crédit, de boutiques villageoises, d'implantation de GEC, de circuits de commercialisation, d'unités de transformation (fruits et légumes, céréales, briques...), la création de projets et le financement de micro-projets initiés par des femmes, l'installation d'un centre d'information commerciale et économique connectée au réseau mondial de Trade Point, des séances de sensibilisation sur les mécanismes d'accès au crédit et le gaspillage à l'occasion des cérémonies familiales, l'assouplissement des critères d'éligibilité, des sessions de formation dans les domaines techniques touchant leurs activités économiques quotidiennes.

➤ A cela s'ajoute l'existence d'un réseau important de Structures Financières Décentralisées (SFD) notamment les groupements et mutuelles d'épargne et de crédit chargé de favoriser l'octroi de crédits aux femmes, et cela, au niveau des onze (11) régions du Sénégal. La mise en place de ces structures est facilitée par plusieurs acteurs (Etat, Projets, Organisations de femmes, ONG, Réseau, SFD, etc.....). Nous pouvons noter par exemple pour le seul projet PAGPF, un financement de 336 projets pour un montant total de 601 339 716 F CFA dont 77 projets d'investissement, 130 caisses de crédit et 129 fonds de roulement.

➤ Existence d'activités d'appui à la promotion économique des femmes

Parmi les actions réalisées, on peut citer : l'ouverture à Louga de 794 centres d'alphabétisations fonctionnelles et formelles, la création d'un centre de formation de jeunes filles, la mise en place de classes d'alphabétisation dans les autres régions et de projets d'alphabétisation priorité femme avec 75% d'effectifs féminins ; la mise en place de

bibliothèques de quartier ; le financement d'activités génératrices de revenus pour les femmes dans les domaines où elles ont reçu un renforcement de capacités.

Ces activités sont financées à travers des projets d'appui principalement le PDRH qui a financé trente (30) projets d'accompagnement pour les cases-foyers qui ont été implantées à Fatick, Kaolack, Louga, St-Louis, Matam, Podor et Ziguinchor. Chaque case-foyer a pu développer une activité génératrice de revenus (AGR) de type boutique communautaire, location de chaises et de vaisselle, vente de gaz Nopalé, location de chambres et de salle polyvalente.

Nous pouvons noter aussi le PAGPF qui a mis en place un fonds de crédit ayant permis de financer des femmes des groupements de promotion féminine détentrices de projets pour des montants variant de 500.000 F CFA et 10.000.000 F CFA ; selon la taille des projets et l'expérience de groupements.

Ces activités d'appui à la promotion des femmes concernent aussi la mise en place d'au moins une unité de stockage et de transformation des produits locaux tels que les céréales locales et les fruits et légumes dans chaque région. A Saint-Louis, compte tenu de la spécificité de la région, sont mise en place des fours de transformation de produits halieutiques à Guet Ndar.

Des structures, organisations et réseaux sénégalais pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin notamment le Réseau Africain pour le Soutien à l'Entrepreneuriat Féminin (RASEF), Femme Développement Entreprise en Afrique (FDEA), Fédération des Associations Féminines du Sénégal, Association pour la Promotion de la Femme (APF), Collectif des opérateurs économiques ont accru la portée des activités économiques des femmes à travers leurs projets d'échanges. La promotion des réseaux de commercialisation, les jumelages économiques et activités de parrainage. Enfin, la mise en place du Trade Point est un élément de taille visant à promouvoir via Internet les activités économiques des femmes et à leur faciliter l'accès aux marchés extérieurs ainsi que la vulgarisation à une échelle plus importante de leurs produits.

➤ Amélioration de l'accès à l'emploi et de la position des femmes dans les secteurs publics et privés

Les actions réalisées concernent : des campagnes de sensibilisation sur l'intégration des femmes dans les partis politiques et dans les structures locales de gestion ; des formations par le PDRH 1 de 300 femmes leaders membres de comités de gestion des cases-foyers pour une meilleure gestion de leurs activités génératrices de revenus ; 2899 femmes membres des comités des gestions de GPF formées par le cadre de la gestion des équipements d'allègement. Des formations professions sont enregistrées dans le cadre de l'emploi non salarié ; des campagnes de lobbying les plus en vue sont celles du G5 à l'occasion des élections législatives sur toute l'étendue du territoire avec comme objectif une investiture des femmes sur les listes électorales.

S'agissant de leur position aujourd'hui, les actions ci-dessus mentionnées ont favorisé dans le secteur public, une présence qualitative des femmes dans les comités de gestion des points d'eau, des structures de santé, des MEC et dans la gestion de l'environnement. Elles ont également contribué à une plus grande conscience et une spontanéité à l'implication des femmes dans toutes activités de développement.

➤ **L'amélioration de l'accès des femmes à la terre aux intrants et aux technologies.**

La constitution de 2001 consacre solennellement le droit pour les femmes d'accéder à la terre, aux techniques agricoles et aux intrants.

Des activités de sensibilisation, ateliers et conférences ont favorisé l'accès des femmes aux technologies. Le rôle et l'impact de technologie de l'information et de la communication dans le processus de décentralisation en plus d'une formation en TIC mises en œuvre ont facilité l'utilisation et l'appropriation des textes réglementaires par les organisations populaires.

➤ **L'amélioration de l'accès des femmes à l'eau et à l'énergie combustible, nouvelle et renouvelable.**

La partie du résultat liée à l'accès des femmes à l'eau rejoint le premier résultat de cette composante relatif aux programmes d'allègement des tâches domestiques qui dispose de plusieurs initiatives ayant trait aux équipements hydrauliques.

la réhabilitation, l'équipement et le fonçage de puits, l'adduction d'eau par la Sénégalaise Des Eaux (SDE); la mise en place de programmes de branchements sociaux en milieu urbain, l'installation de bornes-fontaines et de motos-pompes et la construction et la vulgarisation de foyers améliorés.

Au-delà du simple accès des femmes à l'eau potable, des mesures d'accompagnement sont aussi développées pour favoriser une pérennité et un bon suivi des équipements hydrauliques : La politique d'accès des femmes à l'eau potable est par exemple généralisée dans toutes les régions. La création de partenariats entre les structures de la Direction des Eaux et Forêts et les femmes est effective avec la facilitation du PDRH 1 en vue de l'implication des femmes dans la production de pépinières, la plantation d'arbres (bois de village, haies vives...). Il est constaté une plus grande présence et une meilleure implication des femmes dans les comités de gestion des points d'eau (y compris les robinets publics en milieu urbain) sans compter l'organisation de journées de sensibilisation et de concertation sur l'eau.

En matière d'accès à l'énergie combustible, nouvelle et renouvelable, les actions ont surtout concerné la vulgarisation des technologies en économie d'énergie. Parmi celles-ci, nous pouvons noter la formation en construction de foyers améliorés « baan ak suuf » et l'utilisation de cette technique de 1997 à 2003 ainsi que la campagne de promotion de l'utilisation d'énergies non polluantes et des énergies de substitution telles que le gaz butane.

Ainsi, la construction et la vulgarisation de milliers de foyers améliorés ont permis la participation des femmes à l'effort national d'économie de bois avec un quota de 3000 quintaux de charbon. D'autres accords entre les groupements de femmes et les structures de distribution d'énergie sont aussi établis. Par ailleurs, il faut noter que la vulgarisation des énergies de substitution s'est opérée dans la région de Tambacounda avec l'appui du projet PROGEDE par construction de 13 Kiosques dans les quartiers de la ville en vue de la commercialisation des fourneaux à pétrole et Kérosène.

➤ **Renforcement de la participation des femmes dans les activités de gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie.**

Les données recueillies sur le terrain laissent entrevoir plusieurs actions visant à renforcer la présence des femmes en matière de gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie. Elles sont constituées : d'équipements collectifs, d'actions de formation et de sensibilisation en direction des femmes et du grand public et de mécanismes de suivi et d'accompagnement.

Les équipements collectifs visant surtout à améliorer le cadre de vie concernent la mise en place de poubelles; la construction de lavoirs, puisards et latrines et la création de pépinières villageoises.

S'agissant des activités de formation, elles ont porté sur la gestion et la protection de l'environnement et le recyclage des déchets publics. Des volontaires d'appui à la gestion urbaine, à l'hygiène publique et à l'environnement ont été aussi formés. L'expérience du projet de gestion communautaire des ressources naturelles (PGCRN) a permis la formation de 5561 femmes et l'organisation de voyages d'études en vue de favoriser la participation des femmes à la rationalisation de l'exploitation des ressources forestières.

La quinzaine de la femme 2002, axée sur la gestion de l'environnement a été un moment fort de sensibilisation du grand public sur ces questions.

Outre l'action coordonnée par le Ministère en charge de la promotion de la femme lors de la quinzaine, d'autres acteurs constitués par les associations et Organisations Non Gouvernementales soutenues par les partenaires financiers ont aussi apporté leur contribution.

C'est le cas de l'AGETIP à Ziguinchor ou encore du Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE) et de l' IREF dans la région de Tambacounda qui, de 1997 à 2002, ont tenu quatre-vingts (80) séances de sensibilisation sur la gestion de l'environnement.

D'autres campagnes de sensibilisations sur des thèmes aussi variés que l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles ; la désertification, la préservation de l'environnement, l'hygiène individuelle et collective, la gestion du cadre de vie, etc. Ont aussi été réalisées.

Enfin, de plus en plus de mécanismes de suivi sont mis sur pied. Il s'agit notamment des comités de salubrité mis en place dans presque toutes les régions avec une présence plus systématique des femmes, la création de comités de lutte contre les feux de brousse, la mise en place de système de gestion des ordures ménagères.

➤ **Renforcement des aptitudes des femmes intervenant dans le secteur primaire (agriculture, pêche, élevage)**

Le renforcement des aptitudes des femmes est passé essentiellement par la mise sur pied d'actions d'appui au développement de leurs activités : des micro-projets , des fonds de crédit , des circuits de commercialisation sont facilités aux femmes à travers la mise en place non seulement d'unités de transformation de céréales ; fruits ; légumes et produits laitiers mais encore de points de vente pour les femmes. Des technologies plus appropriées sont indiquées aux femmes, en l'occurrence le système de goutte à goutte dans les périmètres maraîchers gérés par les femmes et le programme des micro-jardins. Ces réalisations sont appuyées par des programmes de soutien aux cultures de subsistance comme le PMIA, le PISA et le CASPAR.

➤ **Amélioration des capacités des groupes de femmes les plus vulnérables (handicapées, migrantes, employées de maison, détenues, et..) à développer des activités économiques.**

Durant la période 1997 – 1999, les initiatives n'ont presque concerné que les handicapées. Au niveau politique, le chef de l'Etat a recommandé par une instruction écrite l'intégration des handicapées dans tous les programmes. Cet acte est suivi de l'existence d'un fonds mis à la disposition des handicapées pour un montant de 100 Millions de F.CFA. Au niveau de l'équipement, nous notons la création de centres de réadaptation et de ré

appareillage pour handicapées et la mise en place de centre d'accueil. De plus, on assiste à l'émergence de plus en plus remarquable d'associations de personnes handicapées.

C'est à partir de 1999 que d'autres types d'actions ont fait leur entrée allant d'un appui technique (formations, sérigraphie, aviculture, accompagnement et assistance sociale, renforcement des associations de personnes handicapées et organisation des femmes handicapées en groupes productifs) à un appui financier (financement de plusieurs micro-projets en faveur des femmes handicapées, dotation en machines à coudre pour le développement d'activités génératrices de revenus) en passant par le volet équipement (dotation en chaises roulantes aux handicapés moteurs). A Saint-Louis et Tambacounda, CARITAS a créé un centre de formation pour les handicapées avec l'appui de l'Autriche.

En ce qui concerne les autres catégories de personnes vulnérables, excepté les femmes employées de maison qui commencent à bénéficier d'un appui plus conséquent, les autres comme les femmes vivant avec le VIH, les veuves, les migrantes, les détenues, les travailleuses du sexe bénéficient de certaines interventions mais de manière sporadique. Elles sont surtout d'ordre technique (formations sur le VIH/SIDA) et économique avec la facilitation de l'accès aux financements pour le développement d'activités génératrices de revenus (subventions accordées aux veuves et divorcées à Fatick, à Saint-Louis, vingt (20) travailleuses du sexe financées à Kaolack, financement par l'ASBEF de femmes vivant avec le VIH).

Au regard des efforts développés en faveur des personnes vulnérables, la mission estime que le résultat est partiellement atteint car la plupart des actions en direction des personnes vulnérables a mis un accent fort sur les handicapées au détriment des autres catégories.

➤ Plus grande implication des femmes dans les mécanismes d'accès à l'habitat

Les actions se limitent essentiellement à la création de coopératives d'habitat ou l'attribution de parcelles aux coopératives de femmes. Ont été enregistrées des coopératives d'habitat dans huit (08) des onze (11) régions du Sénégal ainsi que l'attribution de parcelles à des coopératives de Louga et Thiès (150 parcelles). D'autres appuis sont faits en direction des régions de Matam, Kolda, Dakar, Diourbel et Louga.

La mission estime que les coopératives d'habitat ne sont cependant pas étalées sur toutes les régions du Sénégal. De plus, l'implication financière pour accéder à ces coopératives constitue un réel frein pour des femmes qui n'ont pas encore l'autonomie pour subvenir à certains besoins prioritaires.

2.2 Contraintes

Certes, des actions sont réalisées au profit des femmes mais leurs appréciations sont rendues difficiles à cause de l'imprécision des informations recueillies auprès de ces dernières.

Ces dites actions sont souvent parcellaires quant au nombre effectivement réalisé, aux cibles touchées (nature et nombre), aux zones d'intervention, aux contenus réels des activités et à leurs coûts.

Les différents réseaux de femmes ont développé des offres de services qui ont beaucoup contribué à augmenter le revenu des femmes et l'interrogation sur les domaines dans lesquels, ce revenu est réinvesti.

L'insuffisance de données désagrégées par sexe par rapport aux activités, aux facteurs de productions et à la promotion de l'emploi.

Les actions en faveur d'un meilleur accès des femmes à l'énergie combustible, nouvelle et renouvelable restent encore timide. De plus, elle constate une insuffisance de données statistiques sur la plupart des réalisations qui ne permettent pas de relater la situation réelle des femmes ayant accès à l'eau potable et à l'énergie.

Aussi, il est noté des insuffisances liées à :

- Nonaccès de beaucoup de femmes à ces structures par manque d'informations.
- L'insuffisance de l'appropriation des documents régissant le fonctionnement des cases foyers
- Le non-respect des normes d'implantation des moulins
- L'insuffisance de stratégies de suivi et de pérennisation des équipements et des infrastructures socio-économiques
- La non prise en compte de la dimension genre dans la collecte et le traitement des informations
- Aux difficultés d'accès des femmes aux PME et PMI
- La mauvaise utilisation des revenus des femmes
- L'inégalité d'accès à l'emploi pour les femmes
- La persistance de pesanteurs socioculturelles pour l'accès des femmes à la terre
- L'insuffisance d'organisation à la vie active chez les groupes vulnérables

2.3 Défis et priorités

Cependant, il est souhaitable de :

- Disposer d'un cahier de charges pour la mise en place des matériels d'allègement
- Disposer d'une banque de données sur les OF
- Intégrer la dimension genre dans l'élaboration des outils de collecte de données
- Créer un cadre pour faciliter l'intégration des femmes dans le circuit de l'entreprenariat
- Lever les disparités de genre liées à l'accès des femmes aux secteurs économiques
- Renforcer le niveau d'éducation des femmes pour prendre en compte la dimension genre
- Assainir le secteur de micro-finance
- Renforcer les capacités organisationnelles des personnes vulnérables.

2.4 Perspectives et recommandations

Le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale doit disposer d'un mécanisme permanent de suivi des activités mener par et pour les femmes et mieux encore d'une banque de données sur les activités des femmes.

Il s'y ajoute un besoin pressant aujourd'hui d'appuyer les associations de personnes vulnérables qui émergent.

Par ailleurs, il est indispensable de :

- assurer une plus grande diffusion de la documentation sur l'entreprenariat féminin
- favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilité
- développer des campagnes de communication pour un changement de comportement sur l'accès des femmes à la terre, aux intrants et aux technologies
- disposer de données et d'informations sur les femmes doit être prise en compte dans l'avenir

3. Composante Education et Formation des femmes et des petites filles

3.1 Résultats obtenus

Renforcement des capacités des familles et des autorités pour une éducation non discriminatoire.

Le résultat obtenu dans cet axe concerne deux catégories de cibles à savoir les familles et les autorités.

Par rapport aux familles, (i) des actions de sensibilisation ont été menées à travers des centaines de causeries dans toutes les régions du Sénégal. Ces activités de sensibilisation ont été réalisées par des Ong comme la Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS) et l'Observatoire des Relations de Genre au Sénégal (ORGENS) avec des agents relais, formés en genre, pour appuyer l'éducation intra-familiale ; (ii) des associations de « mères d'élèves » ont été créées également par la FAFS, ORGENS et les CDEP/SCOFI pour faire le lien entre l'école et la famille ; (iii) l'organisation d'un atelier national en 1998 sur l'éducation parentale a permis au mécanisme national en charge de la promotion du statut de la femme (Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille) de disposer d'un projet de création d'une école des parents qui à ce jour n'a pas encore été réalisé. Par ailleurs, la célébration, chaque année, de la Journée de la famille a été l'occasion, à deux reprises, durant la période, d'organiser la réflexion autour de la problématique de l'éducation parentale.

Ces actions avaient pour objectif de contribuer à la promotion de l'égalité des sexes et des chances dans la famille. Toutefois, vu le nombre limité d'intervenants dans le domaine et la faiblesse des moyens dont ils disposent pour la plupart, les résultats obtenus semblent peu significatifs face à l'importance et à la diversité de la cible famille. Ainsi, l'aptitude des familles à concevoir et à dispenser une éducation non discriminatoire et sensible au genre demeure un enjeu.

Par rapport aux autorités, des actions de renforcement des capacités en genre ont été réalisées en direction (i) des agents techniques du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille notamment les cadres du niveau central et les coordonnatrices régionales des activités féminines (10), les chefs de service régionaux (10) et les chefs de service départementaux (30) ; (ii) des agents du Ministère de l'Education Nationale en l'occurrence inspecteurs départementaux (41), des formateurs des pôles régionaux et des EFI grâce à l'appui de l'UNICEF et (iii) des points focaux des ministères techniques (30) à travers la composante-projet « Genre et Education à la vie Familiale » de l'UNFPA. A cela s'ajoutent (i) des études sur les stéréotypes sexistes et la conception d'un référentiel pour l'introduction du genre, réalisées par l'INEADE, (ii) l'élaboration par ORGENS d'un guide pour l'identification et la suppression des stéréotypes sexistes dans l'éducation et (iii) la réalisation par l'UNICEF d'un guide de l'enseignante et de l'enseignant pour l'amélioration des performances des filles à l'école.

La mission d'évaluation estime que l'ensemble de ces réalisations milite en faveur d'une meilleure prise en compte des questions de genre dans le système éducatif.

Cinquante pour cent (50%) des filles et des garçons de 2 à 6 ans ont accès au préscolaire en 2001 et la parité est maintenue.

En ce qui concerne le taux de pré-scolarisation, le résultat n'est pas atteint dans la mesure où ce taux, même s'il est passé de 2,4 % en 1997/98 à 2,7% en 2000/2001, demeure en deçà de l'objectif de 50% de la population scolarisable. La non réalisation des programmes d'information des parents comme prévue par le PANAF justifie certainement la progression obtenue.

S'agissant du maintien de la parité le résultat est atteint puisque l'indice de parité est de 1,11 en faveur des filles en 2001/2002, ce qui correspond à un taux de scolarisation de 52,7%. Ce résultat est dû à l'augmentation de l'offre qui est passée de 212 écoles à 667 écoles publiques et privées en 2001/2002. A cela s'ajoutent, dans la période, le programme des garderies communautaires (152) réalisées par le PAGPF et la formation de 200 auxiliaires dans les régions de Dakar, Thies, Tambacounda, Diourbel et Kolda.

Accroissement de l'accès des filles à l'enseignement élémentaire de 53% en 1996 à 67,6% en 2001.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles est passé de 53% en 1996 à 67,6% en 2001. Cette progression est reflétée dans le taux global de scolarisation qui est passé de 59,7% en 1996/97 à 71,6% en 2001/2002.

Ces progrès ont été favorisés par les actions conjuguées de l'Etat, des partenaires au développement, des ONG et associations en terme d'augmentation de l'offre (3 051 écoles en 1995-1996 à 5 405 en 2001-2002) et de sensibilisation pour la scolarisation des filles.

Par ailleurs, le rôle joué par les CEDEP/SCOFI installés dans tous les départements, avec le soutien des IDEN et de l'UNICEF a été déterminant grâce aux campagnes de sensibilisation annuelles pour la scolarisation des filles. A l'origine, appuyés par le PDRH, ces comités SCOFI ont été renforcés et pérennisés pour poursuivre les actions développées et maintenir, voire consolider les acquis.

Deux cellules genre ont été mises en place au Ministère de l'Education Nationale et à l'INEADE pour assurer une réelle prise en compte des questions de genre dans le système éducatif. A cet effet deux études dont une sur les stéréotypes sexistes dans les manuels et les situations d'enseignement - apprentissage (1998) et une autre sur les facteurs de sous scolarisation des filles ont été réalisées par l'INEADE. Cependant, la révision des manuels qui devait suivre n'a pas pu se faire en raison de contraintes financières et du délai obligatoire à observer entre deux éditions.

Plusieurs formations et actions de sensibilisation en genre et éducation ont été organisées par le MEN et des ONG comme la FAFS, ORGENS, Forum des Educatrices Africaines (FAWE), JÓG de 1998 à 2001 dont certaines s'occupant spécifiquement et en priorité de scolarisation des filles. Dans ce cadre, des supports de sensibilisation ont été élaborés sous forme de guides, brochures, bandes dessinées, etc. Des mesures incitatives ont été prises par le FAWE pour doter de bourses les 100 filles ayant eu les meilleurs résultats à l'entrée en 6^{ème} dans les 10 régions du Sénégal en 98; cette ONG a également mis en place des « Clubs de l'excellence » et une chaîne de tutorat favorisant le maintien des filles à l'école.

Accroissement de la présence des filles dans l'enseignement secondaire.

En effet, le TBS des filles pour l'enseignement moyen est passé de 15,4% (1997/1998) à 19,3% (2001/2002) contre 26,2% à 29,8% pour les garçons ; et pour l'enseignement secondaire, celui-ci est passé de 5,90% à 6,60% contre 12,4% à 13% pour les garçons (Source DEPREE). Au total, le TBS a connu un Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) de 1,91%. La progression du TBS des filles a été plus rapide que celui des garçons.

De 1997 à 2001, la capacité d'accueil au niveau du moyen secondaire a sensiblement augmenté grâce à la construction de 13 lycées et de 71 Collèges d'Enseignement Moyen (CEM) ce qui a permis de toucher tous les chefs-lieux d'arrondissement. Le redéploiement du personnel attendu n'a pas été fait, mais le déficit a été compensé par le recrutement de 2000 vacataires. Par ailleurs, chaque région a été bénéficié du recrutement d'un conseiller en orientation.

En outre, des activités de sensibilisation des acteurs du secteur ont été développées à travers le Projet Education Féminine en Mathématiques et en sciences en Afrique (FEMSA) pour l'amélioration du taux de présence des filles dans les séries scientifiques. Au titre des mesures incitatives, FAWE a maintenu ses initiatives d'offre de bourses et étendu ses actions au suivi et au soutien des 10 boursières par région. Association Sénégalaise pour le Leadership des Femmes dans les secteurs de Agriculture et de l'Environnement (ASELFAE) a mis en place un programme de bourse et de mentorat pour 100 jeunes filles venant des 10 régions des classes de première et de seconde.

Accroissement de la présence des filles dans l'enseignement technique et la formation professionnelle.

L'effectif des filles est passé de 1380 sur un effectif de 4 058 élèves en 96/97 soit 43,10% à 1 749 filles sur 3 897 en 2001/2002 soit un taux de 44,88%.

Les progrès notés peuvent être attribués à l'accroissement de l'offre à travers la réalisation, comme prévue, de deux (2) nouveaux lycées dans les régions de Tambacounda, Ziguinchor , et la réhabilitation, au niveau régional, de tous les Centres Régionaux

Enseignement Technique Féminin (CRETEF) ainsi que la construction de nouveaux locaux pour l' Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale (ENFEFS) à Dakar. Quatre Centres d'Enseignement Technique Féminin (CETEF), à Louga, Bambey, Pikine et Fatick ont été également réhabilités et équipés en partie et 2 centres ont été construits à Diourbel et Tamba. A noter que dans ces centres de nouvelles filières ont été ouvertes en agroalimentaire, agri élevage et coiffure.

A cela s'ajoutent les activités de sensibilisation et d'information menée, entre autres par ASELFAE et FAWE pour inciter les filles à intégrer les filières techniques et scientifiques.

L'insertion des sortantes a été prise en charge durant la période par la mise en place d'un fonds d'aide à l'emploi financé par l'USAID. Ce fonds devait permettre la création de Groupements d'Intérêt Economique des sortantes dans chaque centre.

Augmentation de l'effectif des étudiantes et de celui des enseignantes dans l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne l'accès des filles à l'enseignement supérieur, le résultat tel que formulé est atteint. L'effectif des étudiantes à l'UCAD est passé de 5784 en 1996/1997 à 7378 en 2000/2001 ; à l'UGB de Saint Louis, celles ci sont passées de à pour la même période. Elles sont plus nombreuses dans les Facultés de Médecine (34%), de Sciences Juridiques et Politiques (32%) et en Faculté des Lettres (30%). Par contre, en Faculté des Sciences, elles ne sont que 14%.

Dans le corps enseignant, les femmes sont passées de 125 sur 952 en 1996/1997 à 144 sur 971 en 2000/2001.

Diverses activités de sensibilisation et de soutien à l'accès des filles à l'enseignement supérieur ont été réalisées par l'Association Sénégalaise des Femmes Diplômées des Universités (AFSDU) et par ASELFAE.

L'AFSDU a réalisé deux études, une sur l'accès des filles à l'enseignement supérieur en 1999, une autre sur la position des femmes dans la hiérarchie universitaire : cas de la Faculté des sciences et techniques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar en 2001. Des jeunes filles des Lycées Limamoulaye, Kennedy et Blaise Diagne ont bénéficié d'un programme d'appui et d'accompagnement de l'AFSDU en 2000.

ASELFAE a mis en place un programme de bourses et de soutien sur une durée de trois ans pour des étudiantes dans des filières scientifiques (Institut des Sciences de la Terre, Ecole Polytechnique de Thiès, Télécom, ENSA) .

Malgré ces initiatives, la progression des filles et la promotion des enseignantes dans l'enseignement supérieur restent faibles

Renforcement de la prise en charge des filles handicapées et en danger moral

Les campagnes de sensibilisation et les actions de soutien aux filles handicapées, du reste très insuffisantes, ont été menées aussi bien par l'Etat que par les ONG (Association des Handicapés du Sénégal, Aide et Action, Handicap International, COOPJ – VECO, FORUT, Association « Roule avant ») : distribution de matériel de soutien, de financement de micro projets .

Les formations pour les jeunes filles ont été diversifiées (informatique, électronique, photographie, teinture, artisanat, coiffure, leadership, santé de la reproduction...) dans les écoles spécialisées qui ont été créées à Dakar, Thies et Saint Louis. Quelques écoles de la banlieue de Dakar et à Saint Louis ont fait des aménagements pour améliorer l'accessibilité.

A l'Université, les jeunes filles handicapées bénéficient automatiquement d'une bourse, mais les difficultés d'accès et d'insertion subsistent.

Le CAEDAS a créé un centre pour les filles en situation difficile à Grand Yoff.

Toutes ces actions, menées de manière dispersée, sans un programme coordonné, n'ont pas permis jusqu'en 2001 d'assurer effectivement la prise en charge et l'insertion des filles handicapées et en danger moral.

Réduction de 30% du taux d'analphabétisme des femmes en 2001.

Cependant, il faut noter que le taux d'analphabétisme féminin est passé de 78,2% en 1995 à 52,6% en 2001, soit une baisse de 25,6%. Malheureusement cette réduction effective n'atteint pas les 30% prévus par le PANAF.

Les actions suivantes ont contribué à la cette réduction :

La mise en place des projets d'alphabétisation fonctionnelle (PAIS-ETAT, PAPP, PAPA, APHA-FEMMES, PADEN) a permis d'enregistrer ces résultats.

Le PDRH (1992 – 1999) a formé 446 alphabétisatrices pour l'encadrement de 200 groupements de promotion féminines.

A ces actions, il faut ajouter celles de plusieurs ONG intervenant à la base : Association Nationale d'Alphabétisation et de Formation des Adultes (ANAF), TOSTAN, Groupe Africain pour le Développement Communautaire (GADEC)

La création de plus de 200 titres d'ouvrages et de 10 journaux régionaux a renforcé l'environnement lettré indispensable pour la post alphabétisation.

L'expérimentation des modèles alternatifs d'éducation de base a été faite à 73% par le PAPA sur tout le territoire national. Elle concerne les enfants de 9 à 5 ans (dont 65% de filles) non scolarisés ou déscolarisés très tôt. 200 classes ont été ouvertes, avec un effectif de 6 000 élèves (dont plus de 70% de filles). L'option passerelle a permis à 32,5% d'entre eux de réussir au CFEE. De même, des Ecoles Communautaires de Base, situées en zones rurales et péri – urbaines, ont accueilli quelques 8 969 apprenants dont 5 747 femmes.

3.1 Contraintes

Malgré les avancées sus mentionnées, les contraintes suivantes sont à relever :

- Non effectivité du projet « Ecoles des Parents »
- Pesanteurs socio-culturels
- Insuffisance des infrastructures
- Suppression des internat
- Etat de pauvreté
- Insuffisance du personnel enseignant qualifié
- Insuffisance de l'offre éducative
- Insuffisance de l'offre éducative pour les personnes handicapées
- Insuffisance de motivation des apprenants (alphabétisation)
- Disparités entre villes et campagnes
- Insuffisance de l'information et de la sensibilisation
- Défaut d'étude de faisabilité comme préalable à la création des classes alpha
- Manque de suivi
- Insuffisance d'environnement lettré : matériels post alpha
- Insuffisance d'opératrices en alpha
- Durée de formation des formateurs en alpha insuffisante

3.3 Défis et priorités

Il faudrait absolument axer les interventions en particulier sur les défis et priorités ci-dessous :

- Intégration du Genre dans les politiques et programmes éducatifs
- Atteindre le taux de scolarisation de 65 % en 2010 et 100 % en 2015 en maintenant la parité
- Faciliter l'obtention des pièces d'état civil
- Assurer l'accès et le maintien des filles dans les séries scientifiques

- Relever le taux d'accès des filles dans les études supérieures
- Relever le taux des enseignantes à tous les niveaux du système
- Meilleure insertion des handicapées dans la vie active selon leur compétence
- Prise en charge des filles dans les AEMO, centres d'écoute et de Conseils
- Apprentissage du français
- Editions de journaux dans les langues codifiées

3.4 Perspectives et recommandations

- Rendre effectif les espaces d'échanges entre parents
- Veiller à l'intégration du genre dans les politiques et programmes
- Renforcer les actions de sensibilisation
- Augmenter les infrastructures dans le préscolaire (cases des tous petits, garderies d'enfants)
- Reconnaître les écoles coraniques comme étape préscolaire
- Relever le taux d'accès des filles dans l'enseignement élémentaire
- Maintenir et renforcer les cantines scolaires en impliquant les mères éducatrices dans la gestion et les former
- Généraliser la gratuité des fournitures
- Renforcer la dimension genre dans les modules de santé reproductive
- Mettre en place des infrastructures adaptées aux personnes handicapées

4. COMPOSANTE SANTE DES FEMMES ET DES PETITES FILLES, Y COMPRIS LA SANTE DE LA REPRODUCTION, LA SANTE SEXUELLE ET LA PLANIFICATION FAMILIALE

4.1 Résultats obtenus

➤ Meilleure prise en charge des problèmes liés à la grossesse et à l'accouchement

Des efforts louables déployés surtout dans le domaine de la sensibilisation des femmes sur les facteurs de risque de mortalité maternelle. On a enregistré ainsi de nombreuses campagnes d'IEC et de sensibilisation des femmes sur le paludisme et la santé maternelle, et dans certaines régions du pays (les plus affectées notamment comme celles de Kolda, Tambacounda), on a assisté à l'instauration d'une véritable coalition contre la mortalité maternelle.

Sur le plan de la formation des personnels, facteur essentiel pour assurer une maternité à moindre risque, des progrès significatifs ont été enregistrés. Dans la plupart des districts, les personnels de santé (ICP, S'F) ont suivi des formations dans divers domaines tels que les CPN, la PF, le paludisme, et l'échographie. Deux niveaux de formation ont été considérés à savoir la formation de base et la formation continue. Pour ce qui est de la formation de base, il a été noté la révision du curriculum de formation de l'ENDSS (depuis 1999) pour une meilleure prise en charge de la SR. Et en ce qui concerne la formation continue, un nouveau curriculum de formation en CPN a été également élaboré. Les principaux bénéficiaires de cette formation sont les ICP des régions de Thies, Diourbel, Louga, Tambacounda et Kolda.

Dans le domaine de l'équipement, les partenaires au développement ((JICA, USAID, OMS, UNICEF, FNUAP, BAD, GTZ) ont apporté un équipement complémentaire en SMI/PF à neuf (9) centres de références sur dix (10) et à vingt sept (27) centres de santé sur les cinquante deux (52) du pays. En outre, plus de quatre cent (400) postes de santé sur huit cent (800) ont reçu également un équipement standard SMI/PF afin d'y relever le plateau technique. On a enregistré également l'équipement de dix (10) blocs opératoires de centres de santé, l'acquisition de sept (7) réfrigérateurs - dépôts de sang en complément des banques de sang existant au niveau des hôpitaux.

Une réalisation majeure a été l'introduction des soins obstétricaux d'urgence (SOU) pour une meilleure prise en charge des complications de la grossesse et de l'accouchement.

La caution solidaire, comme palliatif aux difficultés de produire des sûretés réelles, est, de plus en plus, utilisée par les systèmes financiers décentralisés (SFD) qui se créent régulièrement et interviennent au profit d'une frange non négligeable de la population. Actuellement, le Sénégal compte plus de 600 SFD (GEC et Mutuelle) localisées par l'ensemble du territoire, en milieu urbain et rural. Les principales organisations fédératives de groupements, associations et unions de femmes en ont promu un nombre important.

La nécessité de réduire les taux d'intérêts et d'étendre plus les délais d'amortissement des crédits offerts est encore à l'ordre du jour. En dehors de quelques lignes de crédit offertes par certains projets, les taux pratiqués sont encore jugés élevés par bon nombre de femmes et l'offre de financement n'existe que pour le court terme. Pour ce qui est de l'abaissement attendu des frais de dossier, il faut noter, au contraire, une tendance à l'accroissement là où cela existait et un élargissement à des prestations et produits jusque-là non taxés sous le prétexte de la nécessité de garantir la pérennité des structures.

Augmentation de 25% de l'accès des femmes aux ressources disponibles au sein des institutions spécifiques de financement de l'économie nationale

Le niveau de réalisation, en ce qui concerne l'augmentation de 25% du taux d'accès des femmes au crédit, varie d'une SFD à une autre. Pour certaines structures dont la clientèle privilégiée n'est constituée qu'en majorité de femmes, le taux de progression a été enregistré voire dépassé. Cet accroissement du volume des crédits offerts aux femmes s'est accompagné d'un bon taux de recouvrement dû au respect, par ces dernières, des conditions de crédit et de remboursement.

Des programmes d'appui à la commercialisation en faveur des femmes productrices ont été mis en place par quelques partenaires techniques et financiers en collaboration avec le ministère. C'est le cas du Projet d'Appui Technique et Technologique des Groupements des Femmes, financé par le Zonta Club, l'UNIFEM et le BIT qui a été l'agence d'exécution pour les actions qui visaient essentiellement à assurer, dans quelques localités, la transformation, le conditionnement et la conservation de produits agricoles et halieutiques en vue d'accroître l'écoulement et d'en tirer plus de bénéficiaires.

Développement d'un programme pertinent de communication en faveur de la femme en tant qu'actrice de développement

Des actions ont été développées et des acquis non négligeables obtenus en ce qui concerne l'implication des médias, des artistes et leaders d'opinion dans les activités en faveur des femmes. La création d'une station radio FM « Fréquence Femme » a été effective sur initiative de la société civile, qui a mis en place MANOORE FM. Pour l'essentiel, il a été noté, au cours de la période, un accroissement des émissions des radios et télévisions, mais aussi, des articles de la presse écrite, privée et publique, dédiés à la promotion de la femme.

Par contre, l'action attendue du MFEF pour assurer la coordination des activités de sensibilisation nécessaires pour accompagner la mise en œuvre du PANAF n'a pas été très soutenue durant la période. Pour l'essentiel, les actions les plus perceptibles ont été développées lors des grands événements célébrés en faveur de la femme au Sénégal et au niveau international.

5.2 Contraintes

Des contraintes majeures ont été relevées dans la mise en œuvre de mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes. Il s'agit de :

- La grande mobilité des points focaux
- Le défaut de planification de la synergie des acteurs étatiques et société civile
- L'instabilité du mécanisme depuis 1997
- L'insuffisance des ressources allouée à la prise en charge du fonctionnement des organisations de femmes
- Le mauvais choix de certains points focaux
- La non participation des points focaux dans l'exécution de certains programmes de leurs département
- L'exigence de garantie au niveau des institutions financières
- La nomenclature budgétaire des collectivités locales n'a pas pris en compte les besoins des femmes
- Les taux d'intérêt élevés
- La faiblesse du montant de crédit alloué aux femmes

5.3 Défis et priorités

Dans la conduite des actions futures, il sera nécessaire de tenir compte des défis et priorités ci-après :

- Assurer une plus grande stabilité institutionnelle en ce qui concerne le mécanisme en charge de la promotion de la femmes
- Assurer plus de ressources humaines, financières et matérielles à ces mécanismes

5.4 Perspectives et recommandations

Il s'agit de :

- Concevoir les budgets des ministères selon le genre
- Définir des critères de sélection des points focaux
- Promouvoir les femmes leaders dans les médias
- Promouvoir l'image de la femme dans les médias

Conclusion

Les pouvoirs publics conscients du poids démographique de la gence féminine s'efforcent de consolider les acquis par la concrétisation de mécanismes institutionnels de promotion de la femme.

A cet effet, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la promotion économique, du renforcement institutionnel et de la promotion des droits de la femme et de la petite fille, des progrès ont été effectivement réalisés avec l'appui et la collaboration des partenaires au développement et de la société civile.

Cependant des contraintes persistent encore et suscitent des réflexions relatives à la valorisation des acquis pour une meilleure prise en charge des préoccupations majeures.

A ce titre le partenariat entre l'Etat et les bailleurs, les ONG et la Société Civile doit être le soubassement de l'application des recommandations issues de l'évaluation du PANAF.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACDI : Agence canadienne de développement international

CECI : Centre canadien d'études et de coopération internationale

CEDAW : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

CIJ/ RADI : centre d'information juridique du réseau africain pour le développement intégré

PANAF : plan d'action national de la femme

PDPF : projet de promotion des droits et renforcement du pouvoir des femmes

UDEN : union démocratique des enseignants su Sénégal

RADDHO : rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme

WILDAF : femmes droits et développement en Afrique

CLVF : comité de lutte contre les violences faites aux femmes

FAFS : fédération des associations féminines du Sénégal

ONDF : observatoire national des droits de la femme

EVF : éducation à la vie familiale

MFDDSN : Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNIFEM : Fonds des Nations Unies pour la Femme

IEC : Information – Education – Communication